

Coeff CAF :



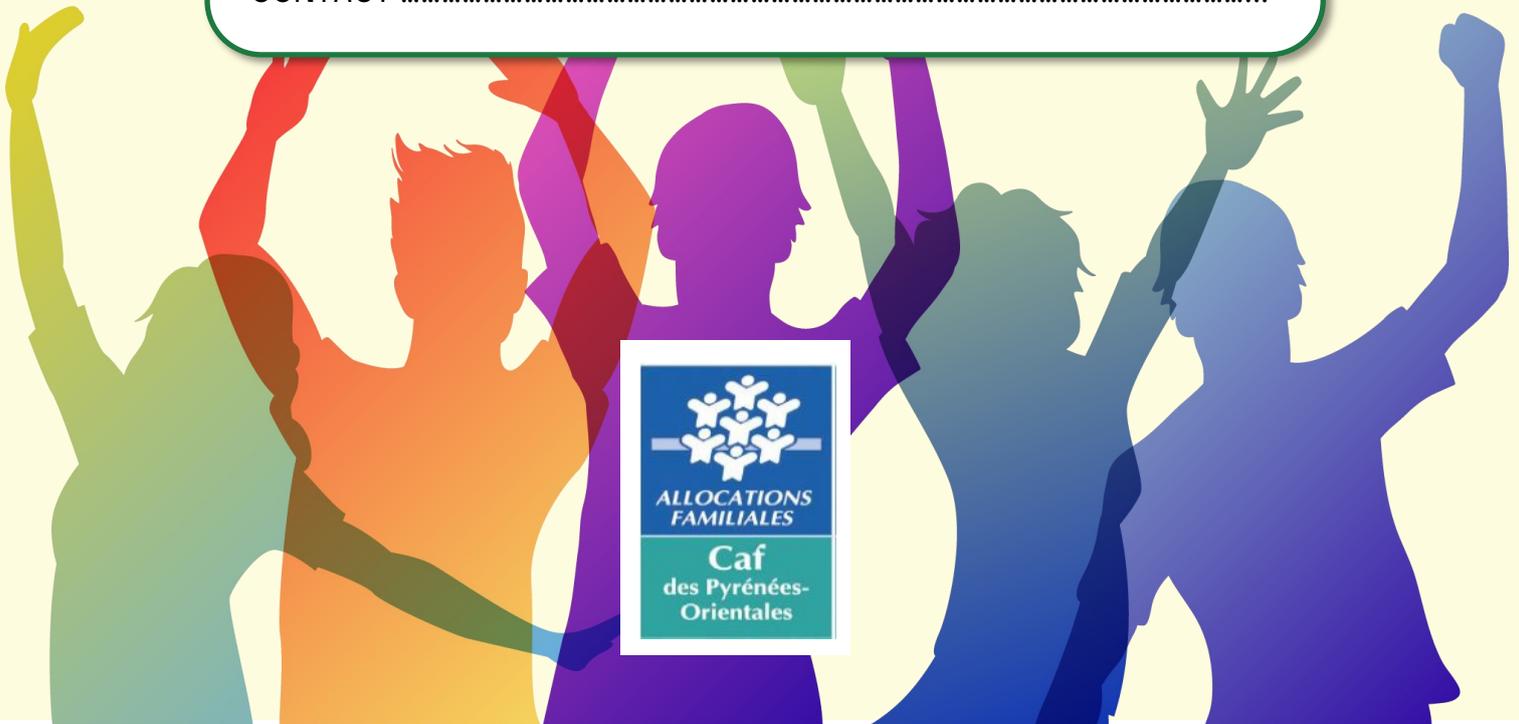
# Point jeunes

## DOSSIER D'INSCRIPTION

NOM.....

PRÉNOM.....

CONTACT .....



# Fiche sanitaire de liaison

- **VACCINATIONS** (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant). **Copie à joindre**

<b>VACCINS OBLIGATOIRES</b>	oui	non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	<u>VACCINS RECOMMANDÉS</u>	DATES
Diphtérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
Poliomyélite				Coqueluche	
<b>Ou</b> DT polio				Autres (préciser)	
<b>Ou</b> Tétracoq					
BCG					

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION  
ATTENTION : LE VACCIN ANTI-TÉTANIQUE NE PRÉSENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION

**- RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT :**

L'enfant suit-il un traitement médical pendant sa présence au centre de loisirs ?

Oui  non  (*Aucun médicament ne sera administré par le personnel d'animation.*)

Pour les cas particuliers (P.A.I) joindre une **ordonnance** récente et les **médicaments** correspondants.

**A titre indicatif L'ENFANT A-T-IL DÉJÀ EU LES MALADIES SUIVANTES ?**

RUBÉOLE	VARICELLE	ANGINE	RHUMATISME ARTICULAIRE AIGÛ	SCARLATINE
OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>				
COQUELUCHE	OTITE	ROUGEOLE	OREILLONS	
OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>				

**ALLERGIES :** ASTHME : oui  non  MÉDICAMENTEUSES : oui  non

ALIMENTAIRES : oui  non  AUTRES : .....

**PRÉCISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE A TENIR**.....  
.....

**P.A.I (projet d'accueil individualisé) en cours :** oui  non  (joindre le protocole et toutes informations utiles)

**INDIQUEZ CI-APRÈS :** LES **DIFFICULTÉS DE SANTÉ** (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES **PRÉCAUTIONS À PRENDRE :**

.....  
.....

**- INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES (à renseigner obligatoirement.)**

- VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES : oui  non
- DES LUNETTES : au besoin prévoir un étui au nom de l'enfant oui  non
- DES PROTHÈSES AUDITIVES : au besoin prévoir un étui au nom de l'enfant oui  non
- DES PROTHÈSES / APPAREIL DENTAIRE : au besoin prévoir un étui au nom de l'enfant oui  non
- AUTRES RECOMMANDATIONS / PRÉCISEZ (ex : qualité de peau, crème solaire).....

**4- AUTORISATIONS**

- J'autorise mon enfant à participer aux activités physiques et sportives : oui  non
- J'autorise mon enfant à participer aux baignades surveillées : oui  non

**5 -RESPONSABLE DE L'ENFANT**

NOM ..... PRÉNOM .....  
 ADRESSE.....  
 TÉL. PORTABLE : ..... BUREAU : .....  
 NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT (FACULTATIF).....

Je soussignée, .....responsable légal de l'enfant,  
 déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à avertir l'équipe d'animation de toute modification.

Date : ..... Signature :

# Fiche individuelle de renseignement

NOM DE L'ENFANT : ..... PRÉNOM : .....

DATE DE NAISSANCE :    /    /        LIEU DE NAISSANCE : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

## RESPONSABLE DE L'ENFANT PARENT 1

NOM : ..... PRÉNOM : .....

DATE DE NAISSANCE :    /    /        LIEU DE NAISSANCE : .....

Tél. domicile : ..... Tél. travail : .....

Tél. portable : ..... Profession : .....

Email : ..... Employeur : .....

Adresse : .....

## RESPONSABLE DE L'ENFANT PARENT 2 :

NOM : ..... PRÉNOM : .....

DATE DE NAISSANCE :    /    /        LIEU DE NAISSANCE : .....

Tél. domicile : ..... Tél. travail : .....

Tél. portable : ..... Profession : .....

Email : ..... Employeur : .....

Adresse : .....

**NUMERO D'ALLOCATAIRE CAF :** .....

(Si vous n'avez pas de numéro CAF, veuillez fournir le dernier avis d'imposition.

A défaut, vous serez basculé sur la tranche la plus forte de la grille tarifaire.)

Numéro de police d'assurance : ..... Compagnie : .....

## EN CAS D'URGENCE, PREVENIR :

NOM : ..... PRÉNOM : .....

## PERSONNES SUSCEPTIBLES DE RÉCUPÉRER L'ENFANT (autres que les parents)

NOM : ..... PRÉNOM : .....

NOM : ..... PRÉNOM : .....

(PRÉSENTATION DE LA CARTE D'IDENTITÉ OBLIGATOIRE POUR RÉCUPÉRER L'ENFANT)

# Règlement intérieur du Point Jeunes

## I. DESCRIPTIF DE L'ACCUEIL

**Le Point Jeunes de Villelongue-de-la-Salanque est un accueil de loisirs sans hébergement pour adolescents de 11 à 17 ans**, il est situé rue des Tilleuls 66410 Villelongue de la Salanque.

Il est géré par la commune de Villelongue-de-la-Salanque, assure l'accueil collectif d'adolescents âgés de 11 à 17 ans, de manière régulière ou ponctuelle, sur leur temps extrascolaire (mercredi et vacances scolaires). L'équipe d'animation est composée d'un Directeur assisté d'animateurs en nombre variable selon le nombre d'adolescents accueillis. Ils sont chargés de :

- L'accueil et l'animation des temps de loisirs des adolescents.
- L'élaboration d'activités socio-éducatives et de loisirs sportifs et culturels.
- La gestion administrative et financière de la structure.
- L'accueil et l'information aux parents et partenaires.

### Les missions du Point Jeunes sont :

Accueillir, informer et accompagner les jeunes dans leurs diverses démarches : loisirs, documentations, projets personnels ou collectifs, être un lien entre les jeunes et l'administration...

Permettre à tous l'accès à des activités sportives et culturelles variées.

Sensibiliser et éduquer les jeunes aux problèmes de société : citoyenneté, sécurité routière et conduites à risque par le biais d'intervenants, d'expositions, d'initiations...

## II. PÉRIODES ET HORAIRES D'OUVERTURE

Les horaires d'ouverture sont :

### Hors vacances scolaires :

Mercredi 14h - 18h00

### Pendant les vacances scolaires (hiver, printemps, été, automne) :

Du lundi au vendredi 10h-12h et 14h-18h

Des ouvertures ponctuelles, en journée ou en soirée, peuvent être mises en place à la demande des jeunes en fonction des disponibilités des animateurs.

## III. MODALITÉ D'INSCRIPTION

Pour s'inscrire au Point Jeunes de Villelongue de la Salanque, il faut :

- Avoir entre 11 et 17 ans.
- Remplir la fiche individuelle de renseignement et la fiche sanitaire.
- Fournir les documents demandés sur la fiche de renseignement.
- Payer l'adhésion annuelle qui apparaît sur la première facture.

Les adolescents de Villelongue de la Salanque et les fratries sont prioritaires pour l'inscription, un tarif hors commune est mis en place avec une majoration pour l'inscription et les activités. **Toute modification concernant les informations données doit être signalée à l'équipe d'encadrement.**

Lors d'une séparation, d'un divorce, il sera demandé une copie de la décision de justice. (Garde des enfants). Chaque parent devra fournir un dossier d'inscription. Une permanence d'inscription est établie au Point Jeunes une semaine avant les vacances scolaires. Les dossiers d'inscriptions et fiches de réservation doivent être retirés et rendus complets lors de ces permanences. **En aucun cas un jeune non inscrit ne pourra être accueilli.** Même pour un accueil d'urgence ou occasionnel, **l'inscription est obligatoire.**

## IV. ASSURANCE

L'organisateur du Point Jeunes a contracté les assurances nécessaires à la couverture de ses responsabilités. Il est toutefois demandé aux familles de contracter une assurance responsabilité civile pour leur enfant. Il est conseillé de l'étendre à une garantie individuelle « accident corporel ».

## V. MODALITÉS DE PAIEMENT

L'adhésion est la même pour tous les foyers, elle est payable en chèque, par carte bancaire ou en numéraire au point jeunes. Il sera alors délivré aux parents un justificatif de paiement. Pour la participation aux activités il est établi un paiement forfaitaire sur la base du quotient familial :

Famille	Adhésion annuelle
1 enfant	15 €
2 enfants	25 €
3 enfants	30 €
Hors Commune	20 €

Quotient familial	Participation de la famille à l'activité (% du coût total de l'activité)
<450	30%
451 à 850	40%
851 à 1251	45%
>1251 + hors commune Et non allocataire	60%

**Le détail du programme est établi au plus tard 7 jours avant le début des vacances**

## VI. MODALITÉS D'INSCRIPTIONS, D'ANNULATION ET DE REMBOURSEMENT D'ACTIVITÉ

La famille et le jeune s'engagent à respecter la fiche de réservation remplie et signée. Un désengagement du jeune sans préavis d'au moins 48h entraînera la facturation de l'activité. Le nombre de participants aux activités est fixé par l'équipe d'animation. Dans le cas où il n'y aurait pas suffisamment de participants, le Directeur se réserve le droit d'annuler la sortie au dernier moment. En cas d'annulation, les responsables légaux du jeune doivent prévenir 48h à l'avance l'équipe d'animation. Passé ce délai, seules les absences justifiées par un certificat médical seront acceptées.

## VII. ARRIVÉE ET DÉPART DES ADOLESCENTS

Pendant toute la période où le jeune est accueilli au sein de la structure, celui-ci est placé sous la responsabilité de la commune.

L'accueil au point jeunes se fait à la demi-journée ou à la journée. Des horaires d'accueil et de départ sont spécifiés. En dehors de ces temps d'accueil, aucun jeune n'est autorisé à quitter le point jeunes.

**Il est demandé au jeune (accompagné de ses parents s'il n'est pas autorisé à venir seul) de se présenter auprès de l'animateur afin que celui-ci puisse prendre note de son arrivée. Il doit aussi signaler son départ.**

Lors de son départ, le jeune autorisé à rentrer seul n'est plus sous la responsabilité de la commune dès lors qu'il franchit le seuil de la porte. Dans ce cas, tout accident survenu au cours du trajet sera sous la responsabilité des parents.

## VIII. FONCTIONNEMENT DES ACTIVITÉS EXTÉRIEURES

Dans le cadre d'animations proposées à l'extérieur du Point Jeunes, des horaires de départ et de retour sont fixés. Il se peut que des départs ou retours d'activités se déroulent pendant les temps d'accueil. Les familles en seront averties préalablement.

Les transferts se font à pied, en véhicule communal ou en bus. L'équipe d'animation ne pourra pas être tenue pour responsable en cas de retard dû à des difficultés de circulation.

## IX. SANTÉ ET HYGIÈNE

Le Point Jeunes ne peut pas accueillir un jeune souffrant de maladie contagieuse. La famille doit informer l'animateur dès l'apparition des symptômes ou la détection de la maladie.

En cas de maladie survenant sur une activité organisée par le Point Jeunes, l'animateur prendra contact avec les responsables légaux pour décider ensemble des suites à donner.

En cas d'urgence ou d'accident grave, l'équipe d'animation prendra toutes les mesures qui s'imposent en appelant les services d'urgence et en avisant les responsables légaux dans les meilleurs délais.

Toute personne présentant des signes de malpropreté, de maladies contagieuses, sous l'emprise de l'alcool ou de produits illicites se verra refuser l'accès à la structure.

## X. RESPONSABILITÉS ET SÉCURITÉ

Une tenue décente est exigée et une attitude correcte est de rigueur. Au sein même de la structure, tout comme lors d'activités, les jeunes sont tenus au respect du personnel, des locaux et des équipements.

La loi N° 91-32 du 10 janvier 91 (loi Evin) interdit la consommation de cigarette dans les lieux publics.

La cigarette est donc interdite dans les locaux du Point Jeunes.

L'alcool est interdit dans les locaux mis à disposition, dans les alentours ainsi que pendant les activités se déroulant à l'extérieur.

L'article L 628 du code pénal interdit toute consommation de produits stupéfiants.

Tout produit stupéfiant est donc interdit dans les locaux, ainsi qu'aux alentours de la structure.

Toute détérioration de matériel et équipement mis à disposition devra être signalée à l'animateur.

Toute détérioration grave de biens communaux, imputable à un jeune pour non-respect des consignes, sera à la charge des parents.

Les cas d'indiscipline répétés seront signalés aux parents. Ils donneront lieu à la recherche de solutions en concertation avec le jeune, la famille, les élus et l'équipe d'animation.

L'enfant peut être exclu du service temporairement ou définitivement pour les cas suivants :

- Inadaptation à la vie en collectivité
- Manquements répétitifs à la discipline
- Non-respect des horaires d'ouvertures
- Impayés des parents

## Acceptions du règlement & Autorisations

Je soussigné (e).....  
déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et l'accepte sans réserve, déclare exact  
les renseignements portés dans ce dossier et autorise mon enfant :

- À participer à toutes les activités organisées par le Point-Jeunes (intérieures et extérieures) :

Oui  Non

- À être pris en photo ou en vidéo, dans le cadre des activités, pour d'éventuelles diffusions sur le  
site internet de la commune, page Facebook, bulletin municipal et presse communale :

Oui  Non

- A être transporté en véhicule de service et car de location lors des activités extérieures :

Oui  Non

- A rentrer seul à la fin de l'accueil ou de l'activité (décharge automatiquement la commune de  
toute responsabilité en cas d'incident survenu lors du trajet dès lors que le jeune a quitté le Point-  
Jeunes) :

Oui  Non

- J'autorise également le responsable du centre à prendre, le cas échéant, toutes les mesures  
(traitement, hospitalisation, interventions chirurgicales) rendues nécessaires par l'état de  
l'enfant.

Je m'engage à régler la part des frais médicaux.

Date :.....

Signature (précédée de la mention lu et approuvé) :

## Rappel des Pièces à fournir pour valider l'inscription

- Copie du carnet de santé (pages vaccinations) ou certificat de vaccination de l'enfant.
- Si l'enfant fait l'objet d'un PAI (Projet d'Accueil Individualité) : copie du protocole en cours, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants.
- Numéro d'allocataire CAF à défaut fournir le dernier avis d'imposition.
- En cas de divorce ou de séparation : copie de la décision de justice (garde des enfants)
- Le règlement de l'adhésion annuelle de votre enfant ou vos enfants au point-jeunes (chèque, carte bancaire ou numéraire)

Famille	Adhésion annuelle
1 enfant	15 €
2 enfants	25 €
3 enfants	30 €
Hors Commune	20 €

- Photocopie de l'attestation d'assurance et mutuelle
- Certificat médical d'aptitude à la collectivité et à la pratique du sport
- Photocopie de la carte d'identité
- Photocopie de la carte vitale
- Carte européenne pour les sorties en Europe
- Attestation de natation 50 m : 25 m nage ventrale–25 m nage dorsale



## **POINT-JEUNES :**

**1, rue des tilleuls – Tél. 06 12 68 20 85**

**[jeunesse@villelongue66410.fr](mailto:jeunesse@villelongue66410.fr)**

